



DIPLÔME D'ÉTAT SUPÉRIEUR DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT SPÉCIALITÉ « ANIMATION SOCIO-ÉDUCATIVE, CULTURELLE ET/OU SPORTIVE » MENTION « DIRECTION ET STRUCTURE DE PROJETS »

Nombre d'heure en centre : 735h | Alternance d'une semaine par mois

Nombre d'heure en entreprise : 1400h minimum

Le contenu de la formation :

Le DESJEPS est un diplôme d'État enregistré dans le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP 39931), de niveau 6 (BAC +3), reconnu par l'Etat et le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et du Sport (Arrêté du 09/11/2024 - date d'échéance le 29/11/2029).

Il permet à son titulaire d'exercer une activité professionnelle d'expertise technique et de direction dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive.

La formation s'organise en quatre Blocs de Compétences (BC) :

- **BC 1 :** Construire, avec les instances de gouvernance, la stratégie de développement d'une structure dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive.
- **BC 2 :** Concevoir et diriger un projet de développement d'une structure dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive.
- **BC 3 :** Manager l'équipe et gérer les ressources humaines et la démarche "Qualité, Sécurité, Santé au Travail et Environnement" d'une structure dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive.
- **BC 4 :** Assurer la gestion financière, matérielle et administrative d'une structure dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive.



Mobilité Européenne ERASMUS+

Un stage de 2 semaines dans un pays de l'Union Européenne vous permettant de :

- Acquérir des connaissances sur l'environnement et les métiers de l'animation et du travail social
- Développer des compétences sociales et interculturelles

Les exigences préalables à l'entrée en formation, prévues à l'article R. 212-10-17 du code du sport et à l'article A. 212-36 de ce même code, sont les suivantes :

a) Justifier de la possession d'un des diplômes suivants :

- diplôme d'Etat relatif aux fonctions d'animation (DEFA) ou diplômes reconnus équivalents;
- diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité "animation socio-éducative ou culturelle" (DEJEPS ASEC)
- diplôme de niveau 5 dans le champ de l'animation
- diplôme de niveau 6

b) Justifier de 36 mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à 2400h minimum

Equivalences prévues par l'arrêté du 09/11/2024 pour les candidats ayant validé partiellement ou non un DESJEPS spécialité "Animation socio-éducative et culturelle" en UC (RNCP 4910).

92% de réussite aux
certifications pour les
formations équivalentes

Tarif et financements :

11 025€

Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
OPCO, France Travail, CTM, CPF

